

Marcel Martel  
Martin Pâquet

LANGUE ET POLITIQUE  
AU CANADA ET AU QUÉBEC

Une synthèse historique

Boréal

© Les Éditions du Boréal 2010  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2010  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Diffusion au Canada : Dimedia  
Diffusion et distribution en Europe : Volumen

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
et Bibliothèque et Archives Canada*

Martel, Marcel, 1965-

Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique

Comprend des réf. bibliogr. et un index.

ISBN 978-2-7646-2040-3

1. Politique linguistique – Canada – Histoire. 2. Politique linguistique – Québec (Province) – Histoire. 3. Français (Langue) – Aspect politique – Canada – Histoire. 4. Canada – Langues – Droit – Histoire. I. Pâquet, Martin, 1963- . II. Titre.

P119.32.C3M37 2010 306.44'971 C2010-941052-1

ISBN PAPIER 978-2-7646-2040-3

ISBN PDF 978-2-7646-3040-2

ISBN ePUB 978-2-7646-4040-1

*À Normand Pâquet*  
*À Georges-Henri Martel*  
*À Sarah Courtemanche-Pâquet*

*La parole est une conquête de la vie.  
Elle éclate rougeoyante dans la Cité,  
Glisse dans les césures, remplit les rêves.  
Frémissent les murs sous la clameur vive des voix.  
Militent des milliers du rappel de Babel,  
Du lointain du temps, d'où le verbe est venu.*

# Introduction

*Comment abolir les siècles qui séparent les langages des significations ?*

PIERRE PERRAULT, *Le Grand Jeu des miroirs*  
(*Irréconciliable Désir de fleuve*)

En 1974, la Gendarmerie royale du Canada demande à ses agents au Québec de recueillir des renseignements sur les individus et les groupes sociaux militant en faveur de l'établissement de l'unilinguisme français dans la province. Le corps de police cherche ainsi à évaluer non seulement l'appui à cette cause, mais aussi le potentiel de violence des citoyens ayant participé à plusieurs manifestations publiques.

Il faut dire que ces manifestations au sujet de la langue ne sont guère les premières. Déjà, plusieurs groupes se sont mobilisés à la fin des années 1960 autour de la question linguistique au Québec, mais aussi ailleurs au Canada, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick. La langue constitue ainsi un enjeu important de la *prise de parole citoyenne*. Cette prise de parole citoyenne cherche à habiliter les individus au sein de l'espace public. Elle leur permet d'exercer leur pouvoir et d'opposer une résistance pour atteindre leurs objectifs. Elle contribue *in fine* à la détermination du bien commun de l'ensemble de la communauté politique.

Aussi, si certains responsables politiques de 1974 croient devoir faire face à un problème nouveau, ils se leurrent. Certes, les années 1960 se caractérisent par une inquiétude quant à la place du français dans l'espace public et comme langue commune au Québec. Toutefois, l'enjeu linguistique marque la vie politique et les débats dans l'espace public depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. En effet, dès l'arrivée des premiers colons en Nouvelle-France, la monarchie favorise l'homogénéisation linguistique pour que le français devienne la langue commune de la colonie. La Conquête de 1760 introduit l'usage de l'anglais ; le problème du statut du français se pose désormais. Ce statut est maintes fois remis en question sous la pression des promoteurs de l'homogénéisation ethnique et linguistique dans les provinces britanniques en Amérique du Nord, puis dans le Dominion du Canada. Des résistances diverses se forment devant l'arbitraire de cet exercice du pouvoir, engendrant une série de crises politiques tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Liées intimement à la construction nationale, ces crises sont porteuses de désordres sociaux qui menacent potentiellement la paix civile, puisqu'elles mettent en cause les relations de domination socioéconomique et les inégalités fondées sur la langue. Pour assurer l'ordre social, les responsables politiques, soit des élus et des fonctionnaires au sein des États fédéral et provinciaux, mais aussi des membres des élites communautaires, mettent en place un ensemble de dispositifs pour réduire le potentiel de désordre. S'inscrivant aussi dans une politique de la reconnaissance et de la gestion de la diversité, ces dispositifs sont variés, allant des politiques d'aménagement linguistique aux recours aux tribunaux, en passant par la gamme des gestes symboliques. La surveillance effectuée par la GRC est l'un des nombreux dispositifs mis en place.

## **Du rapport entre langue et politique**

Contribution à une histoire de la culture politique, la présente synthèse explore le rapport historique entre langue et politique au Canada et au

Québec, du premier édit en matière linguistique adopté par le royaume de France en 1539 jusqu'à nos jours. Aussi, elle ne propose pas une histoire des politiques d'aménagement linguistique, bien que ces dernières occupent une place déterminante dans l'expérience historique vécue au Canada et au Québec depuis l'arrivée des Européens.

Définissons d'abord ce que nous entendons par « langue et politique ». Ici, la langue ne renvoie pas au seul système de signes — qu'ils soient linguistiques, vocaux, graphiques ou gestuels — assurant la communication entre les individus. Traduisant un rapport au monde et à la société, la langue relève en grande partie de pratiques sociales dont les objectifs et les modalités varient à travers le temps. Ainsi, le français à la cour de François I<sup>er</sup> ou l'anglais à la cour d'Élisabeth I<sup>re</sup> ne sont pas les mêmes que le français de Michel Garneau et de Patrice Desbiens ou que l'anglais de Leonard Cohen et de Gordon Downie. Non seulement le vocabulaire et la grammaire se sont transformés, mais les contextes sociohistoriques, ainsi que les valeurs et les représentations que ces langues expriment, ne correspondent pas.

Dès lors, une étude historique du rapport entre langue et politique définira la langue selon trois dimensions. D'abord, la langue forme un mode de communication par lequel les acteurs sociaux échangent entre eux. Ensuite, elle constitue un marqueur identitaire grâce auquel les individus manifestent à soi et aux autres leurs caractéristiques propres et leur appartenance sociale. Enfin, la langue est pleinement un enjeu politique grâce à la parole, selon le sens donné par le linguiste Ferdinand de Saussure : l'utilisation d'une langue par des locuteurs véhicule les aspirations, les divisions, les alliances, les rivalités et les neutralités présentes dans la communauté. Plus encore, elle est un enjeu parce que les acteurs politiques lui attribuent une valeur pour ce qu'elle représente en elle-même. En effet, le français, l'anglais et les langues autochtones au Canada et au Québec ne sont pas des modes de communication neutres. Au contraire, ils traduisent des conceptions fondamentales du bien commun qui soudent le lien social, d'où leur caractère particulièrement sensible. Enjeu politique toujours, puisque la langue révèle, au-

delà de la prison du discours qui semble enfermer les individus, la réalité sociohistorique des luttes, des relations de domination et des inégalités existantes dans la société. La langue est politique car elle incarne notre rapport au monde réel.

L'étude du rapport entre langue et politique pose également la question du politique, ici compris à la fois comme gestion des divisions du social et détermination d'un futur pensable pour la vie en commun. Lorsqu'il s'agit de l'enjeu linguistique au Canada et au Québec, elle renvoie à trois modalités analysées entre autres par les politologues David Cameron et Richard Simeon, soit celles du *vouloir-vivre collectif*, du *devoir-vivre collectif* et du *comment-vivre ensemble* dans la détermination du bien commun.

S'inspirant de la célèbre formule d'Ernest Renan pour définir ce qu'est une nation, le vouloir-vivre collectif ressortit au sentiment d'appartenance à une communauté historique, au partage de références identitaires communes ainsi qu'au projet d'une continuité entre le passé et l'avenir. Que ce soit en 1755, en 1912 ou en 1977, parler français en Acadie, en Ontario ou au Québec ne reflète pas les mêmes aspirations au vouloir-vivre collectif, car les contextes socioéconomiques et les projets politiques varient. Le devoir-vivre collectif, quant à lui, résulte plutôt du pouvoir régalien de l'institution politique, des royaumes de France et de Grande-Bretagne aux États fédéral et provinciaux. Il relève aussi de l'imposition de normes régissant la vie en commun, afin d'homogénéiser la population sur un territoire donné et d'assurer la paix civile en dépit des divisions du social. Depuis 1539, les différentes lois en matière linguistique, mais aussi les jugements des tribunaux ou les exhortations plaidant pour une norme de qualité de la langue constituent autant de rappels au devoir-vivre. Enfin, le comment-vivre ensemble touche au jeu politique, aux rapports de force entre des protagonistes qui n'ont pas les mêmes ressources ou la même position dans les relations de domination socioéconomiques. C'est une question qui ne se pose pas de la même manière selon qu'on est un Amérindien dans une réserve ou un fonctionnaire fédéral, un militant franco-ontarien

en 1927 ou en 2002, un parent italoophone de Saint-Léonard ou un partisan de l'unilinguisme français. Le comment-vivre ensemble implique alors l'exercice du pouvoir et la résistance à celui-ci, ainsi que l'usage de stratégies diverses dans les cas de négociation ou d'affrontement, d'alliance ou de rivalité, de pacification ou de réconciliation. Tout au long de ces siècles d'existence commune, vouloir-vivre, devoir-vivre et comment-vivre ensemble se sont conjugués pour façonner l'enjeu linguistique au Canada et au Québec.

Ainsi, conçue comme un enjeu politique, la langue est intimement liée à la vie en commun. L'enjeu de la langue s'insinue dans l'histoire des relations entre les individus ; il reflète les normes et les rapports de force présents dans la société ; il témoigne aussi des aspirations d'une communauté. Langue et politique forment un couple dont les relations sont cruciales dans le passé, le présent et l'avenir politiques d'une communauté. Dans toutes ses facettes et à travers son histoire, l'enjeu linguistique au Canada et au Québec se trouve au cœur même de la Cité, de la communauté politique.

## **Les tendances lourdes de l'enjeu linguistique**

Dans cette traversée de plus de quatre siècles et demi, le rapport entre langue et politique au Canada et au Québec se module selon plusieurs tendances lourdes, tendances qui se développent, se maintiennent ou s'estompent selon leur congruence avec les contextes. Fondée sur l'impératif du devoir-vivre collectif, une constante demeure dans les politiques publiques : assurer, sur le territoire où s'exerce le pouvoir, une homogénéisation de la population. Cette homogénéisation implique l'adoption de mesures régissant la communication entre les individus et les instances politiques, que ces dernières soient coloniales ou étatiques. Pour les autorités, un exercice du pouvoir efficace impose le partage de caractéristiques communes dont, éventuellement, l'usage d'une langue.

Jusqu'à la Révolution française, le critère prépondérant pour assurer l'homogénéisation territoriale est la confession religieuse. Dans l'établissement de la régulation juridique et politique, l'enjeu linguistique est donc subordonné à la religion, puisque l'allégeance au souverain est de nature confessionnelle, comme en témoigne tragiquement la déportation des Acadiens en 1755. Avec le renversement de la société d'ordres en Europe, de nouveaux modèles politiques fondés sur des conceptions de la nation se développent, entraînant une redéfinition de l'enjeu linguistique. Dorénavant, la langue fait l'objet d'une nationalisation, qui se produit d'abord dans le cas de l'anglais, les Britanniques se repliant alors, devant la menace révolutionnaire française, sur une conception ethnoculturelle de la nation qui se répand dans les colonies d'outre-Atlantique. Dans le cas du français au Bas-Canada, cette nationalisation se réalise après l'écrasement des insurrections patriotes de 1837-1838 et le rejet de l'idéal républicain. Confrontés à la volonté nettement exprimée de les assimiler, les Canadiens français intègrent dès lors le français comme élément consubstantiel à leur vouloir-vivre collectif, à leur nation.

Avec le développement de l'État moderne et l'accession de la bourgeoisie aux postes de commande au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enjeu linguistique prend de nouvelles dimensions dans les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Reflétant l'hégémonie de l'ordre libéral analysée par l'historien Ian McKay, il épouse le rapport entre le capital et le travail : la bourgeoisie industrielle et commerçante s'exprime principalement en anglais, tandis que nombre d'ouvriers et de paysans ne connaissent que le français. Pour réduire les conflits sociaux engendrés par la cohabitation de différentes communautés ethnolinguistiques, un régime d'accommodement mutuel se met aussi en place, fondé sur *la Loi, l'Ordre et le bon gouvernement*. Grâce à l'établissement de relations informelles entre eux, les membres des élites communautaires promeuvent alors l'idéal de la bonne entente entre la majorité et les minorités. Si certaines minorités participent à la communauté politique — les Canadiens français et les Acadiens —, d'autres en sont carrément exclues, comme c'est le cas des peuples autochtones. Sans passer obli-

gatoirement par la médiation de l'État, cet idéal de la bonne entente entre les membres des élites vise la régulation des conflits éclatant dans leur communauté respective, une régulation reposant sur les modalités du comment-vivre ensemble. Néanmoins, la rhétorique de la bonne entente n'empêche pas l'éclatement de crises majeures, comme celle du Règlement 17 en Ontario, de 1912 à 1927.

Après la Seconde Guerre mondiale, le régime de l'accommodement mutuel s'effrite avec l'accroissement de l'individualisme, le développement de la technologie dans le domaine des communications, l'accélération des mouvements migratoires internationaux et l'accès élargi à l'éducation. Devenant hégémonique au cours des années 1960, une nouvelle culture politique modèle désormais les rapports sociaux sous le joug des normes formelles. Puisque les membres des diverses communautés prennent publiquement la parole en s'affranchissant — parfois dans le désordre — de leurs élites, les conflits ne sont plus balisés par les définitions et les mots d'ordre de ces mêmes élites. Dans le cas précis de l'enjeu linguistique, la langue, référence identitaire et réalité culturelle, constitue le noyau dur du vouloir-vivre collectif pour les francophones, mais aussi pour les membres des peuples autochtones au Canada et au Québec. Dès lors, confrontées à des situations potentiellement explosives — les événements de Saint-Léonard en 1967-1968 et de Moncton en 1968-1969 en font foi —, les élites communautaires doivent se tourner vers l'intervention des États fédéral et provinciaux, en puisant tout particulièrement à leurs ressources normatives et formelles.

Ces ressources relèvent d'abord de l'expertise scientifique, expertise nécessaire pour l'établissement d'un diagnostic en vue d'une intervention. Sur cette assise conçue à partir des travaux des différentes commissions d'enquête instituées au tournant des années 1960 et 1970, les États fédéral et provinciaux font des choix précis en matière de politique d'aménagement linguistique — le bilinguisme ou l'unilinguisme — pour réduire les débordements violents engendrés par les conflits et les désordres sociaux. Ces choix correspondent aux représentations du bien commun qui sont valorisées par les responsables politiques. Ces

derniers privilégient au Canada une société bilingue et multiculturelle fondée sur les droits individuels. Quant aux responsables québécois, ils favorisent le modèle d'une société faisant de l'unilinguisme français un instrument du développement socioéconomique et de l'émancipation collective. Pour leur part, les responsables politiques appartenant à des minorités valorisent la langue comme indicateur de la vitalité de leurs communautés, une vitalité qui relève de la survie et du contrôle fragile de leur développement dans le cas des peuples autochtones.

À partir des années 1980, les ressources relèvent de plus en plus du droit et de l'arsenal juridique. À l'instar du régime juridique international qui s'élabore depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Canada et le Québec contribuent à leur manière à la promotion des droits, dont ceux qui relèvent de la langue. Le rapatriement de la constitution canadienne en 1982 permet l'enchâssement de la Charte des droits et libertés, dont les articles sont régulièrement invoqués dans les multiples causes en matière linguistique plaidées devant les tribunaux. Auparavant problème politique, l'enjeu linguistique se transforme en litige juridique. En matière linguistique, les juges, d'ailleurs, ne statuent pas seulement sur les clauses du devoir-vivre collectif. En effet, les tribunaux deviennent le théâtre d'opération par excellence des stratégies du comment-vivre ensemble, un théâtre où les divers protagonistes cherchent à faire prévaloir leurs conceptions respectives de l'enjeu linguistique. Si ces conceptions reflètent d'abord le primat des droits individuels, elles n'excluent pas pour autant le respect des droits collectifs, comme en témoignent les jugements récents de la Cour suprême ou la gestion du contentieux autochtone.

Enfin, l'hégémonie du marché modifie le rapport linguistique entre le capital et le travail. Avec la mondialisation des échanges et l'interaction croissante des cultures, la conception économiste des rapports sociaux et son corollaire, la promotion d'une langue commune pour commercer, gagnent en popularité, au détriment des autres aspects de la vie en commun et du vouloir-vivre collectif, dont la diversité culturelle et linguistique.

## Les six temps d'un mouvement

Dans l'histoire du rapport entre langue et politique au Canada et au Québec, les tendances lourdes modelant l'enjeu linguistique se manifestent au cours de six périodes allant de 1539 à nos jours. La présente synthèse en retrace les grandes lignes, les six temps d'un mouvement de la culture politique.

Dans un premier temps, l'enjeu linguistique s'inscrit dans l'exercice du pouvoir par les autorités politiques françaises et britanniques de 1539 à 1848. Dans les colonies, les politiques en matière linguistique traduisent des impératifs métropolitains en matière d'homogénéisation religieuse puis nationale. Elles présentent aussi des similitudes importantes d'une colonie à l'autre, en particulier dans le maintien de l'ordre public. Devant l'exercice du pouvoir au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, des stratégies de résistance se développent, notamment en intégrant le français comme élément distinctif du vouloir-vivre collectif.

Dans un deuxième temps, l'enjeu linguistique provoque une phase de conflits importants, de 1848 à 1927. Les crises scolaires au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Ontario témoignent de la volonté d'homogénéisation culturelle et linguistique sur le territoire canadien, ainsi que de la résistance citoyenne contre cette volonté des autorités politiques et de certains groupes d'intérêt canadiens-anglais. En instrumentalisant l'État et notamment le système scolaire pour parvenir à leurs fins, ces acteurs politiques montrent qu'ils n'ont cure de ce que les Acadiens et les Canadiens français considèrent comme leurs droits linguistiques et culturels. Dans un climat de tension croissante, qui connaît son apogée avec la crise du Règlement 17, les impératifs du devoir-vivre collectif promus par les responsables étatiques télescopent les modalités du vouloir-vivre collectif.

À la suite de la crise du Règlement 17 et jusqu'à l'orée de la Révolution tranquille, l'enjeu linguistique connaît une période de relatif apaisement, au cours duquel des citoyens canadiens-français et acadiens échafaudent des stratégies de reconquête de leurs droits linguistiques.

Reflète des délicats aménagements du comment-vivre ensemble, cette reconquête n'engendre rien de très spectaculaire en matière de mobilisation publique. Les membres des élites canadiennes-françaises et acadiennes craignent de susciter des réactions négatives de la part de groupes francophobes. La revendication des droits linguistiques se fait de façon timorée : on quémande des droits. Pour sa part, l'État fédéral y va de quelques concessions, sans toutefois élaborer une politique globale d'aménagement linguistique destinée à promouvoir le français comme langue d'usage au pays.

Après le tournant des années 1960, le mouvement s'accélère, et les trois derniers temps défilent rapidement. On assiste à un retour majeur de l'enjeu linguistique dans les débats au sein de l'espace public canadien et québécois. S'étendant de 1963 à 1969, le quatrième temps est un moment fort de la prise de parole citoyenne. Faisant une lecture des relations de domination présentes au Canada et au Québec, des citoyens associent l'usage de la langue anglaise dans l'espace public et dans les milieux de travail à un mal profond, soit celui de la colonisation culturelle des nations canadienne-française et acadienne. Ce mal va en s'accroissant avec l'anglicisation massive des immigrants. Pour guérir le mal mais aussi dans un esprit d'émancipation, les revendications se font nombreuses en faveur d'une revalorisation du statut du français. Cette période voit également les États fédéral et provinciaux déployer des efforts pour canaliser cette parole citoyenne et réduire les risques de désordres sociaux. Il en va du principe de précaution inhérent à l'action politique, d'où la mise en place de commissions d'enquête chargées d'analyser les tenants et les aboutissants de cette nouvelle crise linguistique.

Après la réflexion, les États fédéral et provinciaux passent à l'action législative. Dans ce cinquième temps, de 1969 à 1982, il importe de mettre en place des politiques linguistiques destinées à promouvoir le français comme langue d'usage. Ce faisant, les États réaménagent leur ordre symbolique interne, afin de susciter l'adhésion des citoyens et de colmater les brèches causées par l'effervescence de l'enjeu linguistique. Avec sa Loi sur les langues officielles, en 1969, l'État fédéral adopte le

bilinguisme. Quant au Québec, après quelques tergiversations, le choix se porte sur l'unilinguisme avec la Charte de la langue française, en 1977. Les autres provinces optent pour diverses mesures administratives, mais la plupart d'entre elles refusent de se proclamer officiellement bilingues, compte tenu d'une hostilité au fait français plus ou moins répandue, à l'exception notable du Nouveau-Brunswick, où les Acadiens font entendre vivement leur voix.

Le sixième et dernier temps, à partir de 1982, est celui du règne du droit. La constitutionnalisation de la Charte canadienne des droits et libertés représente la pierre d'assise du nouvel ordre symbolique canadien. La Charte énonce désormais les conditions du devoir-vivre collectif. Dès lors, dans les modalités du comment-vivre ensemble ainsi que dans la gestion de la diversité linguistique au Canada et au Québec, les citoyens recourent de plus en plus fréquemment aux tribunaux pour faire valoir leurs droits linguistiques. Si les communautés francophones en milieu minoritaire font des gains, la question de la vitalité du fait français demeure. Au Québec, les efforts de l'État en matière de francisation des communautés immigrantes et de promotion de la langue française débouchent sur un fragile consensus politique autour de l'enjeu linguistique. Toutefois, la question de la qualité de la langue enseignée et parlée reste sensible. Enfin, le problème complexe du développement des peuples autochtones, remis à l'ordre du jour depuis les années 1980, pose la question de la survie et du maintien de leurs langues et de leurs cultures.

# Table des matières

Introduction	11
Du rapport entre langue et politique	12
Les tendances lourdes de l'enjeu linguistique	15
Les six temps d'un mouvement	19
CHAPITRE PREMIER • De la religion à la langue, 1539-1848	23
La langue du roi et de la foi	24
Ordonnance sur le fait de la justice. Villers-Cotterêts (août 1539)	25
L'émergence d'un nouvel enjeu linguistique	36
La nationalisation de la langue	45
Les 92 résolutions (1834)	48
CHAPITRE 2 • Premières secousses linguistiques :	
les crises scolaires au Canada, 1848-1927	59
Proscrire dans un contexte de peur	62
Circulaire d'instruction n° 17 sur les écoles séparées de l'Ontario pour l'année scolaire 1912-1913	77
Québec : dénoncer et prescrire	81
Loi amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique (1 Geo. V, c. 40), dite loi LaVergne (1910)	87
Se solidariser pour mieux agir	88

CHAPITRE 3 • Rien à signaler sur le front : du rappel du Règlement 17 à la commission Laurendeau-Dunton, 1927-1963	93
Références identitaires et linguistiques	94
L'État, dans tout cela ?	105
Loi modifiant la Loi du service civil (S.C., 2 Geo. VI, c. 7), dite loi Lacroix (1938)	107
Tourmente et nouveaux questionnements	116
<i>Les Insolences du frère Untel</i> (1959)	121
CHAPITRE 4 • Action-réaction : commissions d'enquête et agitation, 1963-1969	129
Prendre la parole	131
Canaliser la prise de parole	141
Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963)	142
Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques des francophones. Mandat, arrêté en conseil (9 décembre 1968)	153
Presser l'État d'agir	158
CHAPITRE 5 • Agir : les lois linguistiques, 1969-1982	171
La solution d'Ottawa : le bilinguisme institutionnel	172
Loi sur les langues officielles du Canada (L.C., 18 Élisabeth II 1968-1969, c. 54)	173
Le bien commun québécois, du libre choix à l'unilinguisme	188
Charte de la langue française (1977)	195
Les multiples politiques linguistiques provinciales	205
CHAPITRE 6 • Le droit et la langue, de 1982 à nos jours	219
Le droit comme nouvelle donne linguistique	221
Charte canadienne des droits et libertés	223
Renvoi relatif à la sécession du Québec (1998)	228

Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, dite loi 99 (2000)	229
Baliser les interprétations de la Charte	231
La vitalité des communautés minoritaires et des peuples autochtones	245
Conclusion	273
Les mutations de l'enjeu linguistique	273
Les tendances lourdes de l'enjeu linguistique	276
<i>Le comment-vivre ensemble : le poids de l'action citoyenne</i>	277
<i>Le devoir-vivre ensemble : la permanence du droit et de la norme</i>	280
<i>Le vouloir-vivre ensemble : la langue entre marché et mémoire</i>	284
Remerciements	287
Abréviations	291
Notes	293
Bibliographie	303
Index	317